

Conseil communal du 30 septembre 2021

Interpellation de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, relative à l'inquiétude des riverains sur l'état du square Baron Bouvier.

Interpellatie van Mevrouw Celi Rodriguez, gemeenteraadslid, betreffende de onrust van de bewoners over de toestand van de Baron Bouvier-Square

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, cheffe de groupe MR : Nous sommes interpellés par des habitants du square Baron Bouvier, excédés par la malpropreté flagrante et l'insécurité qui règnent depuis un certain temps dans l'îlot et s'aggravent de jour en jour.

Les habitants de ce quartier, qui ont déjà manifesté leur mécontentement, ont adressé un courrier à M. le Bourgmestre le 11 août dernier. Au moment où nous avons introduit notre interpellation, ce courrier n'avait toujours pas reçu de réponse sur une série de points.

Un questionnaire relatif au projet d'aménagement du square a été très largement distribué dans toutes les boîtes aux lettres du quartier. Pourquoi alors ne pas avoir transmis par la même voie les résultats de cette enquête à chaque riverain plutôt que de les afficher dans le parc à chiens, où ils sont difficiles à lire et à comprendre.

Quelque 400 personnes ont donné leur avis. S'agit-il uniquement de riverains immédiats du square ou d'habitants résidant dans un périmètre plus large, la diffusion du questionnaire s'étant faite aussi via les réseaux sociaux ?

Les sources de nuisances sont diverses, et particulièrement désagréables une fois la nuit tombée, au moment où justement tout un chacun aspire à un peu de tranquillité. Citons, par exemple :

- les concerts d'aboiements quotidiens de chiens qui courent librement dans le petit parc et le square. Les chiens en soi ne constituent pas un problème, mais bien le fait que les espaces qui leur sont réservés ne sont aucunement respectés. Ils courent sans laisse en dehors du parc qui leur est destiné. Imaginez l'état de la pelouse et des sentiers après leur passage ! Comment s'y promener sereinement ou laisser jouer les enfants dans un espace ainsi souillé. Certains propriétaires de chiens ne respectent pas non plus les horaires, si bien que les concerts se poursuivent tard la nuit ;
- la présence quotidienne de ce qui ressemble à des trafiquants et la ronde de voitures suspectes, qui vont et viennent, s'arrêtent longuement sur la place avec à leur bord des personnes qui s'attardent, fument et discutent bruyamment jusqu'aux petites heures du matin ;
- après leur départ, le square et ses abords sont jonchés de débris en tout genre – cannettes, emballages de nourriture, etc. – alors que des poubelles sont disponibles ;
- le coin de l'immeuble n° 1, caché par l'abri pour vélos, fait office d'urinoir, endroit tranquille et à l'abri des regards où l'on vient se soulager quotidiennement sur la taque donnant dans les caves

privées de l'immeuble et dégageant une odeur pestilentielle insupportable.

Bref, cet espace public concentre un nombre considérable d'incivilités et de nuisances qui inquiètent et empoisonnent la vie des riverains.

Ne serait-il pas envisageable de placer des caméras de surveillance à cet endroit ?

Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour régler ces multiples problèmes ?

Qu'allez-vous faire pour rétablir la propreté, le respect, la sécurité, la tranquillité dans ce parc qui était, jusqu'il y a peu, si convivial pour toutes et tous, toutes générations confondues ?

M. Charles Picqué, bourgmestre : Les habitants nous ont en effet envoyé un courrier. Nous y avons répondu mais je comprends leur insatisfaction dans la mesure où, faute de solution miracle immédiate, nous n'avons pu leur apporter de réponses sur certains points.

Il y était question de propreté, de sécurité et de réaménagement du square. Ce dernier est prévu. On sait qu'un réaménagement de l'espace public peut contribuer à régler certains problèmes.

Je suis bien conscient des problèmes de sécurité. Ils ne se posent d'ailleurs pas seulement au square Baron Bouvier ou à Saint-Gilles en général. J'ai demandé à la police d'envisager des mesures. Par ailleurs, je compte discuter avec le chef de corps de la zone de police Midi d'une réorganisation opérationnelle des divisions territoriales entre les trois communes afin d'augmenter la présence policière.

Nous avons débattu au Collège ce matin de l'aménagement des lieux. Nous envisageons d'interdire l'accès au square à partir de certaines heures. Cela fera partie des discussions sur l'aménagement futur.

Pour ce qui concerne la propreté, Mme Nekhoul m'informe qu'une opération « rues propres » aura lieu prochainement sur le square et sur la place Loix. Il s'agit évidemment d'une opération ponctuelle. Mais le service de la Propreté publique évaluera également les possibilités d'améliorer les lieux de manière plus structurelle.

Nous sommes convaincus qu'il faut poursuivre certaines personnes pour incivilités mais cela renvoie à la question de la disponibilité des effectifs de police, de gardiens de la paix, etc. La situation est telle que, pour assurer la sécurité à Saint-Gilles, une présence policière serait nécessaire dans dix endroits stratégiques au moins.

Enfin, le service de la Propreté publique a acquis de nouveaux engins munis de réservoirs d'eau pour nettoyer certains endroits dont vous avez parlé.

Je suis tout à fait conscient des problèmes. Je ne les nie pas. Cependant, même si l'on réaménage les lieux, il faudra toujours un minimum de surveillance.

J'espère pouvoir réorganiser la division territoriale – et le square Bouvier en fait partie – pour augmenter la fréquence de rondes de police en uniforme.

Je ne peux malheureusement pas vous proposer une réponse-miracle qui aurait des effets immédiats. En tout cas, nous nous efforcerons d'assurer une meilleure présence policière et de veiller davantage à la propreté. Mais, là encore, ce n'est pas le seul lieu de la commune qui souffrent

d'incivilités liées à la propreté. De ce point de vue, la crise sanitaire n'a rien arrangé non plus.

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen : Votre question, madame Rodriguez, me donne l'occasion d'expliquer ce que nous comptons faire prochainement sur le square Baron Bouvier.

C'est un lieu de la commune qui nécessite un important réaménagement. Nous avons déjà reçu quelques plaintes avant la crise sanitaire. Cependant, avec le confinement, non seulement les propriétaires de chiens sortaient plus tard dans la soirée mais le quartier a également connu une augmentation du nombre de chiens. L'utilisation plus fréquente du parc à chiens a suscité pas mal de tensions entre les maîtres et les riverains, qui avaient droit à des concerts d'aboiements après 22 h.

En outre, le parc lui-même était mal entretenu en raison des dégâts provoqués par les chiens en dehors de leur espace réservé. Il est donc temps de réaménager le square.

Dans cette perspective, nous avons distribué un questionnaire auprès des riverains immédiats du square mais aussi des usagers de cet espace public. Nous avons distribué des centaines de flyers sur le square et dans les rues alentours.

Nous avons reçu plus de 400 réponses. C'est un nombre important pour ce genre d'enquête. La difficulté sera de concilier les besoins des propriétaires de chiens, des gens qui utilisent l'espace comme un parc de loisirs et des parents qui le fréquentent avec leurs enfants. Un comité de quartier – Le Vert dure – s'est également constitué et souhaite travailler sur le square et y installer, notamment, un terrain à compost.

Nous avons travaillé plus d'un mois pour élaborer un plan de réaménagement du square susceptible de réconcilier toutes ces fonctions. On a affiché le plan et les résultats de l'enquête à l'intérieur même du square – ils y sont toujours – afin d'informer tous ses usagers et pas seulement les riverains.

Comme le projet prévoit de refaçonner les chemins du square, nous avons besoin d'un permis d'urbanisme régional car la commune ne peut s'auto-délivrer un permis. Il a fallu un certain temps pour l'obtenir. Plutôt que de fermer le square juste avant l'été pour commencer les travaux qui ne nécessitaient pas de permis, nous avons décidé d'attendre pour faire tous les travaux en une fois. Nous avons reçu le permis et l'autorisation de réaménager le square la semaine dernière. Les travaux devraient commencer à la mi-octobre pour une durée de trois mois. Ils devraient être terminés pour la fin de l'année.

L'espace loisirs sera refaçonné et le parc à chiens, divisé en deux : une partie pour les grands chiens, l'autre, pour les petits. Cela devrait réduire les aboiements et faciliter la « cohabitation » entre chiens de tailles différentes. Le square sera également fermé le soir et la nuit pour éviter que les propriétaires aillent y promener leurs chiens, ainsi que les problèmes d'insécurité et de propreté. Le square comprendra aussi des espaces « biodiversité » et nous comptons collaborer le plus possible avec les habitants.

Un plan mis à jour, avec une présentation des différents espaces, sera affiché dans le square.

Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – cheffe de groupe MR : Nous entendons que vous allez prendre des mesures. Attirer l'attention de la police et des gardiens de la paix ou renforcer le nettoyage du parc ne suffiront pas à résoudre les problèmes.

Il faut prendre des mesures fermes et adéquates. Je voudrais rappeler les propositions qui avaient été avancées par le Conseil citoyen pour combattre les incivilités – pose de caméras, affichage et application de sanctions, etc.

Sans mesures plus fortes, les problèmes risquent de perdurer. Il suffit de voir ce qui se passe depuis un certain temps sur d'autres parties du territoire – place Dillens, rue Hôtel des Monnaies, rue Berckmans, etc. Même si la problématique n'est pas partout identique, sachez que les habitants en ont assez du laissez-faire permanent.

Interpellation de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant la grève des cafés au Parvis

Interpellatie van de Heer Loïc Fraiture, gemeenteraadslid, betreffende de staking van de cafés op het Voorplein

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : La semaine passée, certains cafetiers ont décidé de faire « grève » afin de dénoncer l'inaction politique face à une recrudescence d'agissements violents de la part de personnes présentées comme des « toxicomanes ». Que les serveurs jouent un rôle d'assistant social et de psychologue à la place des autorités publiques n'est plus tenable. D'autres ont aussi fermé boutique par solidarité avec leurs collègues.

De l'avis unanime des riverains, cafetiers, serveurs et usagers que nous avons interrogés, il est indéniable que la violence a beaucoup augmenté sur le Parvis et que la situation est inacceptable. La plupart identifient la crise du Covid-19 comme l'élément déclencheur.

C'est également l'avis de L'Ilot, l'association située sur le Parvis qui accueille, en journée, des personnes précaires. L'asbl relève que les problèmes d'extrême précarité n'ont fait qu'augmenter ces dernières années. Elle pointe les déficits structurels de moyens et de dispositifs pour accompagner les problèmes d'assuétude et de santé mentale. Il faut aussi s'attaquer aux politiques qui causent toujours plus de précarité. De plus, l'Ilot interroge le partage de l'espace entre tous les publics. Les projets de la commune pour le quartier prêtent aux tensions : par exemple, il n'y a pas suffisamment de bancs publics ni de toilettes publiques dignes de ce nom.

En réponse à ce mouvement, les responsables politiques communaux ont envoyé une lettre aux riverains et commerçants dans laquelle ils annoncent deux nouvelles mesures.

Depuis le mois de juillet, une présence accrue de la police aurait permis 26 arrestations. S'agit-il de personnes visées par le mouvement de « grève » ? Si non, quels étaient les cas concernés ? Si oui, quel suivi a été mis en place ? En quoi la situation s'est-elle améliorée depuis lors ?

Comment s'organise la coordination entre éducateurs de rue, gardiens de la paix et les différents services psycho-sociaux ?

Quels sont les horaires de permanence de la police sur le Parvis ? Nous avons besoin d'une police de proximité, qui garantisse la sécurité de toutes et tous, assure une présence préventive et puisse intervenir rapidement pour empêcher la violence. Mais, de l'avis même des policiers que nous avons interrogés, la police ne dispose pas des ressources pour effectuer ces missions. Quels moyens supplémentaires avez-vous mis à la disposition des forces de l'ordre pour leur permettre d'agir ?

Vous annoncez que des « interdictions des lieux » ont été prises à l'encontre des personnes qui posent le plus souvent des problèmes. Pour L'Ilot, cette mesure ne constitue pas une solution structurelle, durable et digne. En quoi ne ferait-elle pas que déplacer le problème ? En quoi réglerait-elle de manière structurelle et durable des situations dont les causes sont liées aux assuétudes, aux

troubles psychiatriques et à l'extrême précarité ?

Qui va décider d'appliquer cette mesure ? Selon quels critères précis ? Si, comme le disent les professionnels du secteur, l'État s'avère de moins en moins capable d'assurer ses missions envers ces personnes, comment justifiez-vous le bien-fondé et même la réelle utilité d'une mesure d'interdiction des lieux ? Combien de temps allez-vous l'appliquer et, surtout, que mettez-vous en place comme réelle politique alternative de fond ?

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Nous parlons depuis longtemps des problèmes de tranquillité publique et d'incivilités au Parvis comme dans d'autres endroits de la commune – Porte de Hal, Quartier Louise, etc. Avant l'été, ma collègue vous a déjà interpellé sur cette question et, notamment, sur la situation du Parvis.

Dans votre réponse, vous souligniez l'impuissance de la commune et appeliez à des changements structurels à long terme, sans avancer véritablement de propositions concrètes. Nous déplorons qu'il ait fallu une action forte et inédite pour que vous commenciez enfin à agir. Cela nous paraît assez grave. Quand on voit les dossiers qui passent parfois au conseil communal, on peut s'interroger sur les priorités du Collège.

Pourquoi ne vous attaquez-vous pas à des problèmes qui préoccupent réellement la population, comme c'est le cas au Parvis et ailleurs dans la commune ?

M. Mohsin El Ghabri, conseiller communal – chef de groupe Ecolo-Groen : Au nom de mon groupe, je voudrais exprimer notre solidarité avec l'action de grève des commerçants. Comment ne pas les comprendre ? Depuis quelques mois, en particulier depuis la crise sanitaire, la situation s'est dégradée sur le Parvis et, contrairement à ce qu'on peut lire ici ou là, notamment sur les réseaux sociaux, elle n'est pas le fait des personnes sans abri, ou des mendiants en général, mais d'une poignée d'individus violents, manifestement sous l'emprise de drogues et en proie à de lourds problèmes psychologiques. Il s'ensuit que quotidiennement les serveuses et serveurs des cafés et restaurants de la place, leur clientèle ou même les passants, sont régulièrement pris à partie, agressés et menacés.

Cette situation a poussé les commerçants exaspérés à faire grève. Non seulement nous sommes solidaires de leur mouvement mais nous tenons à saluer la nuance, l'intelligence, la justesse de leurs analyses et la légitimité de leurs revendications. Ils et elles ne demandent pas de « nettoyer » le Parvis des personnes sans abri ou des mendiants ; ils et elles n'amalgament pas les personnes qui fréquentent l'Ilot ou la paroisse – qui ont d'ailleurs rejoint le mouvement. Les commerçants ne demandent rien d'autre que de pouvoir, avec leur clientèle, bénéficier de la tranquillité publique. Il est important de les entendre et de répondre à leurs demandes, qui sont de plus en plus des besoins.

Il n'y a pas de solutions faciles et rapides et nous voulons saluer les réponses apportées par le Collège face à cette situation insupportable, ainsi que les efforts des équipes de prévention du

CPAS qui n'ont pas ménagé leur peine pour être sur le terrain et travailler dans des conditions difficiles pour gérer des problèmes qui dépassent largement la portée de leurs moyens et leurs actions. Ils n'ont pas attendu la grève pour être sur le terrain.

Nous voulons redire notre soutien à la décision du bourgmestre et du Collège de prendre un arrêté d'interdiction de lieux à l'encontre de ces quelques individus. Ce ne sont pas des mesures que l'on prend ou soutient avec plaisir. On les prend parce que la situation l'exige. On ne les prend pas parce qu'on pense que c'est la solution miracle, apte à résoudre structurellement le problème. On les prend pour apporter, à celles et ceux qui souffrent de ce climat de violence, une forme concrète de soulagement. C'est une mesure sans doute insuffisante, comme d'autres le disent et le diront, mais elle est nécessaire pour permettre aux commerçants et aux riverains de retrouver un peu de cette tranquillité, à laquelle, comme tout un chacun, ils ont droit.

La situation au Parvis a été pointée du doigt dans la presse et sur les réseaux sociaux. Elle a suscité une émotion légitime. Mais ce phénomène existe dans d'autres endroits de la commune mais aussi de la ville. Je ne voudrais pas qu'on le déconnecte de la précarité et de la souffrance sociale qui sont allées en s'accroissant ces derniers mois. Il faut considérer le problème sous l'angle social et de la santé mentale pour le résoudre durablement, y compris sur le plan sécuritaire. Le Collège s'inscrit dans cet esprit et nous tenons à lui apporter tout notre soutien.

Mme Myriem Amrani, conseillère communale – présidente du CPAS (PS) : Je voudrais profiter de l'occasion pour saluer le travail du Collège, de la commune et, en particulier, du Service de prévention. Je souhaite bien entendu y associer les équipes du CPAS, et les assistants sociaux, notamment ceux qui effectuent des maraudes quotidiennes sur le terrain, et exécutent un travail de première ligne. C'est un travail de longue haleine, qui repose sur un important réseau associatif, composé d'acteurs psycho-médico-sociaux.

Nous sommes aussi la première commune à avoir déployé un dispositif de prise en charge, avec l'association Dune, des usagers de drogues. Nous avons une longue tradition dans la commune d'accueil, d'accompagnement et de prise en charge des toxicomanes.

Le CPAS a également développé une offre associative de lutte contre la précarité sociale. Force est de constater que la réalité sociale aujourd'hui produit l'exclusion. La crise sanitaire l'a mise en lumière car elle a eu un effet d'accélérateur.

Au-delà de la dimension sécuritaire exprimée par les revendications des exploitants de l'horeca, une attention quotidienne importante est portée pour répondre aux besoins sociaux structurels. Le principal acteur en ce domaine reste le CPAS. Avec la crise sanitaire et la fermeture des différentes structures, beaucoup de personnes sans abri sont arrivées sur le territoire saint-gillois, accentuant la saturation des services. Nous continuons à travailler. Nos services collaborent avec la commune, le secteur associatif, le milieu hospitalier pour défendre, comme nous le faisons depuis des années le principe d'une commune hospitalière et solidaire.

M. Charles Picqué, bourgmestre : Les problèmes dénoncés par les cafetiers sont bien réels mais ils se rencontrent ailleurs. L'urbanité est en train de vivre un crash-test, en partie lié aux conséquences de la pandémie. Il y a deux ans, il y avait déjà des problèmes sur le Parvis, ainsi que dans d'autres quartiers de la commune et de la capitale. Mais ils se sont accrus. L'errance sociale, les troubles de comportement, dont certains relèvent de la psychiatrie, les effets de la toxicomanie sont des phénomènes qui se sont amplifiés. Plusieurs autres bourgmestres le constatent également.

Il est évident que la gestion des quelques personnes les plus perturbatrices ne va pas se résoudre uniquement par l'action de la police ou des agents communaux de prévention.

Il convient, par ailleurs, de ne pas encourager l'ivresse sur la voie publique et de respecter la législation en vigueur. Les cafetiers et commerçants doivent veiller à ne pas servir d'alcool à des clients déjà manifestement bien éméchés. Mais cela ne concerne qu'une minorité de commerces ou de commerçants.

La police doit être plus présente, surtout lorsque les agents de prévention ne sont plus capables de régler certains problèmes. Vous savez que j'ai mis en place le système des « proxis ». Nous avons négocié à l'époque une adaptation des horaires de manière à permettre aux gardiens de la paix de travailler en début de soirée. Un travail important de prévention est effectué mais les problèmes dépassent les policiers et aussi les agents de prévention, qu'ils soient du CPAS ou de la commune.

Quant à la police, elle est confrontée à de multiples situations similaires à Saint-Gilles. Et il n'est pas question de réserver des effectifs en grand nombre pour un seul endroit et de désertifier d'autres quartiers. Il n'est pas question non plus de privatiser une partie du Parvis.

On a un budget pour recruter des policiers et, maintenant, on a adopté une méthode. Elle n'est pas très séduisante, j'en conviens. Nous avons interpellé 26 personnes pour différents faits, relativement graves – jets de mobilier, terrasses retournées, menaces sur des enfants et des femmes, agressions verbales, contre des balayeurs notamment, et même physiques, contre une gardienne de la paix. Les agents « proxi » ont également dû s'interposer dans des bagarres, etc. Bref, les mesures que nous avons prises et prenons se justifient pleinement.

Nous avons effectivement pris des arrêtés d'interdiction de lieux car, comme vous l'avez relevé, c'est une minorité d'individus qui sont responsables des faits les plus graves. Nous avons, par exemple, interdit à une personne qui s'est livrée à des actes sérieux de franchir un périmètre défini durant un mois.

Les personnes arrêtées le sont pour douze heures au maximum. Pour chaque cas, un dossier est rédigé et elles ont le droit de contester cette interdiction au Collège. Jusqu'à présent personne ne l'a fait.

La police poursuit son travail. La semaine dernière encore, elle a interpellé un individu qui avait exhibé une arme blanche. Il a été incarcéré. Le week-end passé, une arrestation a eu lieu sur le Parvis à la suite de comportements menaçants vis-à-vis d'enfants. La personne a été déférée au Parquet.

Indépendamment des recrutements de policiers auxquels nous comptons procéder, il est indispensable de prévoir des structures d'accueil et d'accompagnement qui dépassent les compétences communales. Une commune ne peut pas tout faire : sanctionner des faits mineurs jusqu'aux graves délits ! À un moment donné, il est nécessaire d'écarter certains individus de l'espace public, avec des mesures d'accompagnement, voire en les plaçant en institutions psychiatriques. Malheureusement, celles-ci manquent de places.

J'ai évoqué à la Conférence des bourgmestres, la procédure Nixon qui consiste à arrêter quelqu'un, l'emmener à l'hôpital pour voir s'il n'y a pas lieu de prendre une mesure particulière parce que la personne souffre d'un problème de nature psychiatrique. Le plus souvent le médecin constate en effet l'existence de troubles mais où détenir la personne le temps d'organiser un éventuel accompagnement ou que son état s'améliore ?

Nous devons rester mobilisés sur le Parvis avec des mesures telles que des interdictions de lieux. Quant à la police, elle doit intervenir dans certaines circonstances mais elle ne peut rester de faction dans dix ou trente endroits de la commune, de la Ville de Bruxelles ou d'autres communes. Il faut donc un travail de prévention et appeler la police quand la situation est vraiment grave.

Nous procédons à des recrutements de policiers mais ce n'est pas simple. Nous réfléchissons également à une réorganisation de la division territoriale de manière à garantir, à certains moments, la présence d'une police en uniforme.

C'est un travail de longue haleine qui interpelle le niveau communal, pour la prévention, la zone de police, ainsi que les structures d'accueil et d'accompagnement régionales voire communautaires. Je comprends l'inquiétude et nous devons essayer tous ensemble de trouver des solutions.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Vous parlez de problèmes structurels de société comme si c'était une fatalité, à l'instar d'une catastrophe naturelle, sans interroger les politiques menées depuis des années qui en sont responsables. Vous n'avez annoncé aucune mesure concrète à cet égard. Sur le plan répressif, l'interdiction de lieux est une disposition tangible. Mais, pour le reste, rien ! Par conséquent, nous sommes inquiets. Nous nous demandons si ces problèmes pourront être résolus un jour. Les interdictions de lieux ne feront que les déplacer. En outre, elles sont difficiles à justifier sur le plan démocratique, en particulier en l'absence de garantie de suivi.

Vous n'avez pas défini non plus les critères sur lesquels vont se baser ces interdictions ? Vous avez simplement mentionné des « actes sérieux », c'est assez vague...

M. Charles Picqué, bourgmestre : Les arrêtés d'interdiction sont toujours fondés sur des rapports de police constatant des faits sérieux. Lorsqu'un tel dossier passe au Collège, il comprend un rapport détaillant les agissements des personnes que l'on veut interdire. Pour éviter de déplacer le problème, il faut des réponses structurelles car c'est un problème de société.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : C'est un problème de politiques !

M. Charles Picqué, bourgmestre : C'est un problème de société dont nous pourrions faire l'analyse si nous en avons le temps. D'ailleurs, voyez ce qui se passe à Paris ! La préfecture de police a été décidé d'ériger un mur pour protéger la ville de ce qui se passe à Pantin, qui est une commune périphérique. On en est là ! Et mes collègues bourgmestres, confrontés à des situations similaires, réclament également des solutions structurelles prises à d'autres niveaux de pouvoir. Les communes ne peuvent affronter seules des problèmes de société qui génèrent de tels comportements. Des solutions structurelles à un problème de société sont indispensables mais c'est un débat qui, sur le plan des compétences, nous dépasse largement.

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant l'utilisation de sacs en plastique à usage unique sur les marchés.

Mondelinge vraag van de Heer Marc Naether, gemeenteraadslid, over het gebruik van plastic tassen voor eenmalig gebruik op de markten

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Depuis plusieurs années, les sacs en plastique à usage unique sont interdits sur les marchés saint-gillois. Pourtant, quand on se promène sur les marchés, celui du Midi notamment, on constate que certains marchands ne respectent pas cette interdiction.

Des contrôles sont-ils organisés ? Combien de constats d'infractions ont-ils été dressés en 2020 et 2021 ? Quelles sanctions encourent les vendeurs qui ignorent systématiquement cette interdiction ?

M. Francesco Iammarino, échevin du Développement économique – Ecolo-Groen : En 2018, la production mondiale de sacs en plastique s'élevait à cinq mille milliards ! En moyenne, leur temps d'utilisation est de 20 minutes et il faut des centaines d'années pour qu'ils se dégradent. Ils engendrent une pollution énorme et, en tant qu'écologiste, je ne peux que me sentir concerné par le problème.

Leur usage est interdit sur les marchés du Parvis et de la place Van Meenen, depuis 2016 et, depuis janvier 2017, pour le marché du Midi. À l'époque, le service du Développement durable, en collaboration avec le gestionnaire du marché du Midi, a sensibilisé tous les acteurs – marchands comme clients – à cette interdiction qui, par la suite, a été étendue à l'ensemble de la Région.

Il est incontestable que, depuis cinq ou dix ans, il y a un net progrès. Place Van Meenen ou au Parvis, l'utilisation des sacs en plastique est devenue marginale et, au marché du Midi, la situation s'est améliorée. Ce marché peut donner une impression d'échec parce que, jusqu'au début 2020, les sacs en plastique y étaient autorisés pour emballer les fruits et légumes vendus en vrac, à condition qu'ils soient biosourcés et compostables. Il est donc fort probable qu'on ait vu circuler au marché du Midi de nombreux sacs en plastique jusqu'à cette date, puisqu'ils étaient autorisés.

Cependant, je ne veux pas nier la persistance du problème sur le marché du Midi. Dès notre entrée en fonction, M. Raymenants et moi-même avons voulu nous y attaquer. Entre octobre 2019 et février 2020, dans la perspective de l'interdiction prochaine de tous les types de sacs en plastique, y compris les sacs biosourcés et compostables, nous avons organisé des campagnes de communication. Nous avons aussi eu plusieurs réunions avec Bruxelles Environnement. Nous avons également prévu de mener plusieurs actions de contrôle sur le marché du Midi en 2020, même si la commune manque de fonctionnaires sanctionneurs et aimerait avoir une aide plus conséquente de Bruxelles Environnement, responsable de la législation. En outre, les sacs en plastique d'une épaisseur de 50 microns minimum sont toujours autorisés et il faut disposer d'un appareil apte à mesurer leur épaisseur.

Quoi qu'il en soit, nous voulions, à partir des mois de mars et avril 2020, procéder à des contrôles réguliers sur le marché du Midi mais la crise sanitaire à retarder nos projets. L'énergie des différents acteurs s'est concentrée sur la gestion de la pandémie – contrôler les entrées du marché, le port du masque, etc. Et il n'y avait plus de personnel disponible pour s'occuper de l'utilisation des sacs en plastique.

Aujourd'hui, les consignes sanitaires sont moins strictes et l'on a déjà eu des réunions avec le concessionnaire pour relancer les actions et les contrôles. J'aimerais pouvoir suspendre les commerçants qui continuent à ignorer la législation.

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Je suis assez perplexé car mes questions courtes et précises n'ont reçu aucune réponse.

Comme il n'y a pas eu de contrôle, vous ne savez pas combien de marchands sont en infraction. Vous êtes seulement conscient qu'il y a un problème sur le marché du Midi.

Pour l'instant, vous avez relancé les discussions et envisagez des mesures. Je reviendrez vers vous l'année prochaine pour savoir ce qui a été fait.

Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant les frais scolaires

Mondelinge vraag van de Heer Loïc Fraiture, gemeenteraadslid, betreffende de schoolkosten

Question orale de M. Mohamed El Ouariachi, conseiller communal, relative à l'enseignement

Mondelinge vraag van de Heer Mohamed El Ouariachi, gemeenteraadslid, met betrekking tot het onderwijs

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : La gratuité du matériel scolaire était une promesse de l'accord de majorité. Il s'agit d'une mesure qui n'était pas dans les programmes des partis de la majorité, mais qui était une priorité des quelque 300 Saint-Gillois que nous avons consultés lors de notre campagne électorale. Nous avons très logiquement fait campagne pour cette mesure et l'avons saluée lorsque vous l'avez annoncée.

Malgré les annonces et malgré les importants projets et budgets déjà mis en place, il semblerait que, dans le secondaire, les frais de photocopies soient toujours adressés aux familles. Au Lycée intégral Roger Lallemand (LIRL), par exemple, certaines factures pour « frais scolaires obligatoires » s'élèvent à 30 euros.

À combien peuvent s'élever ces frais obligatoires selon les cas et les différentes écoles ? Le Collège s'engage-t-il à rendre le matériel scolaire totalement gratuit d'ici la fin de la mandature ?

M. Mohamed El Ouariachi, conseiller communal – Groupe PS : L'accord de majorité stipule, dans le chapitre concernant l'enseignement, qu'une tendance à la gratuité effective sera mise en œuvre dans nos écoles communales.

Vous avez déjà garanti la gratuité du matériel scolaire, des repas chauds, des sorties et des activités dans les écoles maternelles.

Nous sommes à mi-mandat et nous souhaiterions savoir quelles sont les nouvelles mesures envisagées pour continuer à tendre vers une gratuité effective ?

Par ailleurs, la crise sanitaire a mis à rude épreuve le personnel de nos écoles. En cette rentrée scolaire 2021, pourriez-vous nous faire un état des lieux du fonctionnement de nos écoles (absentéisme, réorganisation en cas de fermeture de classes, nettoyage, entretien, etc.) ?

M. Jean Spinette, échevin de l'Enseignement – LB : Nous appliquons scrupuleusement les circulaires de la Communauté française relatives aux frais scolaires. Elles ont d'ailleurs fait l'objet de larges discussions lors de la rentrée scolaire grâce au précieux travail de la Ligue des familles.

Dans l'enseignement fondamental et primaire, nous avons mis en place les kits scolaires, comme nous nous y étions engagés, et les avons même étendus à l'enseignement secondaire.

Au LIRL, nous avons effectivement demandé 30 euros pour toutes les photocopies de l'année. Dans les autres communes, ces frais peuvent aller jusqu'à 75 euros, comme l'autorise la circulaire. Nous avons installé une deuxième photocopieuse dans cet établissement car de très nombreuses photocopies y sont faites sans qu'on en répercute les frais sur les familles.

Tous les livres sont prêtés gratuitement et les 70 euros, réclamés aux parents sur l'année,

comprennent, outre les photocopies, les dépenses pour les voyages et autres activités, y compris les transports. La plupart du temps, nous utilisons les transports en commun et, quand ce n'est pas le cas, les frais sont pris en charge par la commune.

Sachez que nous veillons à ce que ces frais ne pénalisent pas les enfants. Nous discutons avec les parents et orientons systématiquement les familles qui en ont besoin vers les dispositifs du service « jeunesse » du CPAS. Les critères d'octroi d'une aide sont très larges, en particulier en cette période de crise sanitaire.

J'en viens à la question de M. El Ouariachi.

J'ai fait le tour des écoles et la rentrée est un peu particulière. À côté des mesures d'accompagnement spécifiques, nous avons considérablement renforcé les cadres afin d'offrir aux enseignants une rentrée à peu près normale.

Nous avons créé des postes d'éducateurs spécialisés dans chaque école pour veiller au bien-être des élèves et à la sérénité du climat scolaire.

Grâce au département de M. Stevens, nous avons pu équiper tous nos établissements afin qu'il aient accès à l'internet. La crise sanitaire nous a permis de doter nos écoles et leurs élèves de 300 ordinateurs, et l'investissement informatique se poursuit.

Si vous vous tournez vers les autres établissements francophones, y compris privés, vous apercevrez qu'ils sont loin d'atteindre nos critères d'accès et nos objectifs de gratuité.

Nous sommes confrontés à une pénurie d'enseignants. Cela fait peser une tension terrible sur le personnel. On essaie de diversifier. Nous avons fait appel à la plateforme bilingue MUS-E pour le néerlandais, les maîtres de néerlandais étant particulièrement difficiles à trouver. Nous avons d'ailleurs été confrontés aux différences salariales importantes qui existent entre le Nord et le Sud du pays. C'est l'un des raisons pour lesquelles nous ne parvenons pas à attirer ces professeurs dans l'enseignement francophone, d'autant qu'ils sont également sous tension en Flandre, comme vient de la révéler l'actualité.

Avec notre académie, nous sommes en train de former nos enseignants pour développer, grâce à un programme spécifique, l'accès à la culture et à l'art dans chacune de nos écoles.

Nous sommes particulièrement inquiets pour le financement des NTT (le calcul du capital périodes professeurs). Vu la croissance de nos écoles, les comptages effectués par la Communauté française ne sont pas nécessairement rencontrés, notamment pour le LIRL, et on a pas mal de difficultés pour encadrer nos élèves. Nous compensons avec une part importante de professeurs inscrits sur le payroll communal. Pour les recrutements, nous compensons aussi avec les deniers communaux afin de rencontrer nos objectifs.

Nous avons lancé, cette année, un coaching collectif des directions de l'enseignement obligatoire. En plus de l'accompagnement administratif dont elles peuvent disposer, nous essayons de les soutenir dans la structuration et l'organisation de leurs tâches.

Beaucoup de parents ont regretté notre décision, dictée par la prudence, de leur interdire l'accès des établissements. Cependant, le résultat a été positif car les cours commencent plus tôt

dans un climat serein.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB : Je vous encourage à poursuivre sur la voie de la gratuité. Dommage que vous n'ayez pas précisé vos nouveaux projets, dont l'abandon de la « taxe tartine ». Devoir payer pour manger ses tartines à midi nous paraît particulièrement injuste.

M. Mohamed El Ouariachi, conseiller communal – Groupe PS : Je vous remercie de nous tenir au courant de vos nouvelles initiatives.

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant les avaloirs bouchés

Mondelinge vraag van de Heer Marc Naether, gemeenteraadslid, over de verstopte straatkolken

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : En cas de fortes précipitations, il arrive que, dans certains endroits de la commune, les avaloirs soient bouchés. Ce fut le cas plusieurs fois cet été au croisement des rues Africaine et Américaine, mais aussi ailleurs.

Quelles sont les mesures préventives prises par la commune pour entretenir les avaloirs et éviter qu'ils se bouchent ?

Combien de problèmes de ce type ont-ils été signalés par les citoyens cette année, par courriel ou par téléphone, ou encore via Fix My Street ?

En moyenne, dans quels délais sont-ils résolus ?

Mme Catherine Morenville, échevine de l'Espace public – Ecolo-Groen : Les actions préventives se déroulent lors des opérations « quartiers propres », qui ont lieu, au moins une fois par an dans tous les quartiers de la commune, en coordination avec plusieurs services. À cette occasion, l'hydrofugeuse communale nettoient tous les avaloirs.

Ces opérations ont été suspendues durant la crise du Covid-19 car on ne pouvait pas mélanger les équipes. Elles n'ont pas encore repris mais nous avons demandé que l'hydrofugeuse passe tout de même dans chaque quartier.

Tout citoyen peut en effet renseigner sur Fix My Street des incidents qui se produisent dans l'espace public bruxellois. Mais Fix My Street transmet les signalements d'avaloirs bouchés à Bruxelles Propreté qui n'a pas la compétence pour les déboucher. Ensuite l'Agence renseigne systématiquement ces incidents sur Fix My Street comme résolus, alors qu'ils ne le sont pas. Par conséquent, la commune ne reçoit pas l'information et n'est avertie que lorsque les gardiens de la paix, des riverains ou le service de la voirie signalent le problème.

Désormais, les gardiens de la paix ont un autre code pour indiquer les problèmes d'avaloirs sur Fix My Street. C'est une solution transitoire en attendant que la plateforme répare ce dysfonctionnement qui envoie l'information directement à Bruxelles Propreté.

Cette année, nous avons reçu 41 signalements (soit par les riverains, soit par les gardiens de la paix).

Selon l'urgence, nous intervenons le jour même ou, au plus tard, dans la semaine.

Au croisement de la rue Africaine et de la rue Américaine, par exemple, le service communal est intervenu tout de suite. Mais il arrive que cette intervention ne suffise pas parce que l'avaloir est bouché à cause d'un problème lié aux égouts de Vivaqua. Dans ce cas, nous devons contacter l'intercommunale et cela prend plus de temps. Parfois, elle intervient immédiatement, parfois il faut attendre un jour voire deux. C'est ce qui s'est passé rue Africaine. Nous avons effectué les premières opérations d'écuration qui ont permis à l'eau de s'écouler mais le problème est revenu. On a donc dû appeler Vivaqua et le débouchage a pris un peu plus de temps.

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, concernant le stationnement dans la zone limitrophe de Forest

Mondelinge vraag van de Heer Marc Naether, gemeenteraadslid, over het parkeren in de aangrenzende zone Vorst

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Les Saint-Gillois qui habitent près des frontières communales rencontrent régulièrement des problèmes liés au stationnement. C'est le cas en particulier pour la zone limitrophe de Forest, où le contrôle du stationnement est effectué par l'Agence régionale parking.brussels.

Les limites entre les communes ne sont pas toujours bien indiquées, comme à l'avenue du Mont Kemmel, côté Parc. Les habitants de cette zone se plaignent depuis longtemps de recevoir des amendes de parking.brussels alors que leur voiture est garée dans leur propre rue, à quelques mètres de leur maison, mais déjà sur le territoire de Forest, ou dans une rue avoisinante, sur des places de stationnement gérées par la commune de Forest.

Des accords existent-ils entre Saint-Gilles et Forest afin de reconnaître respectivement les cartes de stationnement des riverains qui habitent à proximité des limites communales) ?

Ces accords sont-ils publiés sur le site internet de la commune ? Où exactement ?

Le Collège est-il au courant de ce genre de problèmes ? Avez-vous eu des contacts avec Forest à ce sujet ?

Les problèmes dans cette zone entre Saint-Gilles et Forest sont connus depuis des années et les riverains interpellent régulièrement le service communal du stationnement. Que prévoit le Collège pour les résoudre à court terme ?

Inversement, la commune reçoit-elle fréquemment des plaintes de Forestois à qui des amendes sont infligées parce que leur voiture, bien que garée à proximité immédiate de leur habitation, se situe sur le territoire saint-gillois ?

Qu'avez-vous entrepris pour éviter que cette situation, frustrante pour les habitants, ne se reproduise ?

Mme Catherine Morenville, échevine de la Mobilité – Ecolo-Groen : Il existe en effet un accord de réciprocité entre Saint-Gilles et Forest, mais aussi avec les autres communes limitrophes – Ixelles, Anderlecht, Bruxelles-Ville.

Un habitant, domicilié dans une rue forestoise ou saint-gilloise qui se prolonge sur le territoire de l'autre commune, peut, avec sa carte de riverain, stationner son véhicule au-delà de la frontière communale jusqu'au premier carrefour situé sur l'autre commune.

Le service du stationnement le signale à toute personne intéressée lorsqu'elle prend sa carte de riverain. Entre Saint-Gilles et Forest, vingt rues sont concernées. Il s'agit de tronçons de rue bien précis. Les personnes qui habitent dans ces rues et ont une carte de riverain sont prévenues et le savent.

Nous avons eu un problème avec Ixelles pour la rue Africaine, lié au logiciel Be-Mobile. En principe, les plaques d'immatriculation des personnes concernées y sont encodées et quand les agents horodateurs passent contrôler, ils savent qu'ils ne doivent pas sanctionner. Malheureusement, le système dysfonctionne parfois. On signale chaque fois le *bug* à Be-Mobile pour qu'il le corrige. Rue Africaine, ce *bug* a duré un certain temps et nous avons dû systématiquement annulé toutes les redevances. C'était pénible pour les riverains mais aussi pour nous parce que Be-Mobile met parfois du temps à réagir.

Cependant je suis étonnée que vous me posiez la question pour Forest. À ma connaissance, un seul Saint-Gillois reçoit des amendes de Forest. Les autorités forestoises et Parking.brussels sont en train d'essayer de réparer le *bug* avec Be-Mobile. Sinon, aucun Forestois ne s'est plaint de contravention reçue de Saint-Gilles.

En revanche, si la cellule de stationnement informe effectivement tous les habitants concernés, la disposition ne figure pas dans le règlement communal de stationnement. Aussi, je vous présenterai, lors d'un prochain conseil communal, une proposition de modification de ce règlement pour y intégrer cet élément.

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : En tant qu'échevine chargée du stationnement, vous connaissez certainement la question mieux que moi. Il n'empêche que, depuis que je suis conseiller communal, je reçois régulièrement des plaintes d'habitants à ce sujet. Ce problème, qui se pose aussi à Forest, est bien réel et m'a incité à vous interroger ce soir.

Question orale de M. Marc Naether, conseiller communal, sur l'état de l'art public à Saint-Gilles

Mondelinge vraag van de Heer Marc Naether, gemeenteraadslid, over de stand van de openbare kunst in Sint-Gillis

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : Saint-Gilles compte de nombreuses œuvres d'art public, tels des bustes, des plaques commémoratives etc., installées à l'initiative des autorités communales, régionales ou privées, comme les associations.

Malheureusement, elles sont souvent dans un état de propreté déplorable et ne sont pas toujours maintenues.

Existe-t-il un registre central des œuvres d'art public à Saint-Gilles ? Combien d'œuvres y sont-elles répertoriés ?

Sont-elles entretenues et nettoyées régulièrement ?

Que fait la commune lorsqu'elle reçoit une plainte concernant la propreté d'une œuvre d'art public ?

M. Charles Picqué, bourgmestre : Nous avons effectivement un inventaire qui recense 60 œuvres marquantes. Je n'ai pas le temps de vous les citer, mais je vous transmettrai le répertoire. Il est très utile car il nous sert pour un certain nombre de publications et pour la promotion de l'image de la commune.

Ces œuvres sont entretenues en fonction des circonstances. Souvent, pour connaître les méthodes d'entretien les plus adaptées des statues, bas-reliefs, allégories, bustes de personnalités, etc, nous faisons appel aux Monuments et Sites. Outre l'inventaire, nous disposons de plans d'entretien et nous intervenons lorsque des dégradations sont constatées.

M. Marc Naether, conseiller communal – Groupe MR : À quel service peut s'adresser un citoyen qui voudrait signaler qu'une statue a besoin d'être nettoyée ?

M. Charles Picqué, bourgmestre : Il peut m'en informer directement ou contacter le service de l'Espace public ou la Régie foncière, qui sont chargés de la protection de ces biens. Les services techniques seront ensuite envoyés sur place.